

# Organiser ou réorganiser le télétravail Accompagnement gratuit

Entreprises de moins de 250 salariés

## OBJECTIF REPRISE

**Le télétravail** est une organisation du travail recommandée en ce qu'il participe à la démarche de prévention du risque d'infection au SARS-CoV-2 et à la continuité d'activité des entreprises. Avec le confinement, il a été mis en place dans l'urgence ou étendu temporairement bien au-delà de ce qui était initialement prévu.

**Se pose maintenant, dans les entreprises, la question de son organisation dans la durée.**

L'Aract Bretagne propose aux entreprises de moins de 250 salariés un accompagnement gratuit pour organiser le télétravail, en prenant en compte les enjeux d'efficacité productive, de qualité de vie au travail et d'égalité professionnelles femmes-hommes.

## UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT



### OBJECTIFS

- Définir une **démarche projet concertée** sur le télétravail
- Définir et engager une expérimentation sur le travail
- Définir des améliorations dans l'organisation existante du télétravail



### DÉROULÉ

- 3 séances d'échanges inter-entreprises sur des aspects pratiques (management à distance, équipements, différentes formes de télétravail...)
- 3 à 5 jours d'accompagnement par entreprise pour la définition et l'**appui à la mise en œuvre du projet**
- 1 séance interentreprises de partage et de retour d'expériences



### MODALITÉS

- Un groupe de 2 à 4 entreprises
- Durée de l'action : 3 à 5 mois
- **Démarrage : NOVEMBRE 2020**
- Dans le cadre du **dispositif national Objectif Reprise**

Inscriptions et renseignements complémentaires :

Contact Alain Chevance [a.chevance@anact.fr](mailto:a.chevance@anact.fr) 07 87 29 42 21